



SOMMAIRE



- 1- ☐ Édito
- ☐ Incendie raciste à la Garnache
- 2- ☐ État des Libertés en France
- ☐ Droit des migrants et élection présidentielle
- 3- ☐ Bidonvilles : pas d'expulsions sans solutions concertées et dignes !
- ☐ Actualité de Frantz Fanon
- 4- ☐ Mise en danger d'enfants...
- ☐ 2300 enfants sans-abri en France
- 5- ☐ Expulsion de logement à Savenay
- ☐ RN peut-être, FN Toujours
- 6- ☐ Extrême droite : l'obsession de la xénophobie
- ☐ Brèves
- 7- ☐ Brèves (suite)
- 8- ☐ « Les Irresponsables »
- ☐ Contacts



Incendie raciste à la Garnache (Vendée)

Le 10 septembre, pour la seconde fois en une semaine, une famille de demandeurs d'asile érythréens (dont des enfants en bas âge) a été victime d'une tentative d'incendie de son logement à la Garnache (près de Challans). La situation des résidents et l'inscription taguée sur les murs (« Enlève ton voile ») ne laissent aucun doute sur les motivations xénophobes et racistes des auteurs ou autrices de cet acte inqualifiable. Ils doivent être recherchés, poursuivis et condamnés. Les comités MRAP de Nantes et Saint-Nazaire ont exprimé leur solidarité à la famille agressée et salué la réactivité des autorités locales et judiciaires, de l'entourage de la famille. À n'en pas douter ces actes sont inspirés par l'extrême droite qui ne cesse de dénoncer ce qu'elle appelle un « grand remplacement » qui n'a ni fondement ni réalité. Faut-il encore rappeler que le racisme est un délit inscrit comme tel dans la loi ?

Contre les idées et les actes de l'extrême droite.

Nous empruntons ce titre au collectif du bassin nazairien qui s'est constitué à l'occasion des élections municipales pour faire barrage à l'extrême droite. Elle avance là où reculent la justice sociale, les services publics et la démocratie, là où les forces républicaines renoncent. Partout où elle gouverne, le même bilan : justice sous contrôle, presse muselée, syndicats et associations entravés, droits sociaux laminés, droits des femmes attaqués, migrants et précaires stigmatisés, urgence climatique niée.

Ses thèmes de prédilection ont envahi le débat public avec la complicité active de médias de plus en plus nombreux. La droite dite républicaine emboîte le pas de ses discours xénophobe, raciste, homophobe, misogyne et haineux et de ses propositions politiques. Le grand patronat ne la juge pas sur ses valeurs mais sur la compatibilité de son projet politique et économique avec les exigences du profit.

Ce qui permet aux droites extrêmes de s'unifier c'est leur niveau exceptionnel d'hostilité à l'égard des immigrés, des musulmans, des juifs, des Roms. C'est l'assimilation de l'immigration à l'insécurité, au « terrorisme », à la menace contre ce qu'ils appellent « l'identité française ».

Mais le risque effrayant de voir s'installer à l'Élysée, en mai 2026, une présidente de la République antirépublicaine et antisociale qui tourne le dos à l'héritage républicain ne doit pas nous tétaniser.

Cette perspective n'est pas inéluctable.

Il nous reste sept mois pour empêcher les tenants de la haine de l'autre de mettre en œuvre leur projet de société.

L'objectif est de redonner espoir en la fraternité, l'égalité et la liberté aux habitantes et habitants de notre pays. Il faut re-ancrer dans le quotidien les valeurs républicaines de solidarité, d'ouverture à l'autre et de liberté de conscience et promouvoir une société où les droits fondamentaux soient respectés, une société laïque, démocratique et inclusive, de solidarité entre générations, débarrassée du racisme et du sexisme.

Il nous reste sept mois pour empêcher les thèmes de l'extrême droite d'envahir la campagne électorale et empêcher sa victoire à la présidentielle et aux législatives.

Faire barrage à l'extrême droite ne peut se limiter à des déclarations de principe. Cela exige des réponses concrètes aux urgences qui fracturent le pays : redonner du sens au travail, agir pour les salaires, les minimas sociaux et le pouvoir d'achat, protéger les plus précaires, investir dans les services publics, lutter contre les inégalités territoriales, accompagner les transitions écologiques, renforcer la démocratie locale et sociale, éradiquer le racisme et les discours et actes de haine. Les forces républicaines et progressistes ont la responsabilité de s'unir et de présenter des projets clairs et crédibles, en prise avec les réalités vécues par les habitantes et les habitants. Les électrices et les électeurs ont besoin de repères clairs, de positions assumées et de refus explicites de toute complaisance avec les partis de droite et de droite extrême. La responsabilité républicaine impose de ne laisser aucun doute sur le fait que l'extrême droite ne peut être un partenaire politique, ni direct ni indirect.

Il nous reste sept mois pour contribuer à la victoire d'un·e candidat·e démocrate et progressiste, pour que la France reste un État de Droit, un pays de Liberté, de Paix et de Progrès Social, une terre d'accueil, dans laquelle toutes et tous ont les mêmes droits.



Augustin GROSDOY

(Conférence de Marion Ogier, LDH)



Marion OGIER
© ANDOTTE-Avocats

Depuis l'établissement de l'état d'urgence en 2015, les lois impactant les libertés se multiplient. 2019 : loi anti-casseurs après les Gilets Jaunes, 2021 : loi séparatisme visant les associations culturelles, 2023 : libertés publiques dégradées (réforme des retraites et soutien à la Palestine), 2024 : reconnaissance faciale lors des Jeux Olympiques.

Constats et stratégies :

- Les interdictions de manifester sont justifiées par des motifs étonnants : risque avéré pour la sécurité des personnes (casse d'abribus...), les atteintes à la dignité (manif Palestine), la sensibilité du thème des rassemblements, la fatigue ou l'insuffisance des forces de l'ordre.
- Les juges sous la pression du préfet n'ont que 24 heures pour décider l'interdiction d'un événement.
- Augmentation des fichages illégaux et condamnation de la justice elle-même.
- Augmentation de la brutalité du « maintien de l'ordre » : 80 % des personnes interpellées sont relâchées.
- Diminution des subventions accompagnée d'un discours hostile envers certaines associations.

Quelques exemples :

- Des manifestations jugées trop bruyantes : au Mans, rassemblement pour la Palestine, on interdit les mégaphones.
- Rennes: interdiction pour cause d'« occupation des trottoirs ».
- Le soutien au peuple palestinien est en soi « une atteinte à la dignité humaine » déclare le préfet de la Nièvre.
- Le CER (Contrat d'Engagement Républicain) oblige à un engagement de neutralité religieuse.
- Chantage à la subvention au motif de « trop de femmes voilées » dans certains centres sociaux.
- À Arles et à Vannes, on inscrit l'interdiction de réunions politiques, syndicales ou religieuses dans le règlement des maisons des Associations.
- À Poitiers, on assiste à un conflit entre le préfet de la Vienne et la municipalité qui a accordé une subvention à une association ayant organisé des ateliers de désobéissance civile.
- Dissolution des « Soulèvements de la Terre », cassée par le Conseil d'État.
- Interdiction par le préfet de la marche commémorative pour Adama Traoré, accompagnée d'une suspension de RER et de surveillances par des drones.

Conclusion :

Les libertés publiques évolueront avec ceux qui arriveront au pouvoir. L'arrivée de l'Extrême Droite s'accompagnerait de leur restriction drastique.

La neutralité politique conditionne l'attribution ou non de subvention. Par exemple dans l'audiovisuel public : on exige de plus en plus la soumission aux financeurs, « on ne mange pas la main qui nous nourrit ».

La démocratie est en danger. Mais le droit de s'exprimer existe, il faut donc s'en servir pour s'opposer à toutes les entraves installées.

Les syndicats et les associations sont à l'offensive et répondent aux attaques de cette droitisation.

Cette soirée illustre l'importance et les limites du droit dans ces luttes partagées par le MRAP qui prend toute sa place dans ces combats.



Catherine LE MAUFF

Droits des migrants et élection présidentielle

À l'heure où le RN affiche clairement ses couleurs, fin du droit du sol, restriction à l'acquisition de la nationalité française, fin du regroupement familial, demandes d'asile irrecevables à Mayotte, projet de référendum sur l'immigration, etc., des candidats de la droite dite républicaine se livrent sans vergogne à une scandaleuse surenchère. Mayotte, Ceuta, etc., autant de laboratoires d'idées et de projets xénophobes !

Édouard Philippe voudrait instaurer « un verrou Schengen » : aucun Etat européen ne pourrait « engager seul une régularisation massive au-delà d'un seuil défini collectivement et sans accord préalable ».



Dessin © Ulysse GRY

À Mayotte, il suspendrait les enregistrements de demande d'asile, les demandes de regroupement familial et le droit du sol.

Gabriel Attal propose des « quotas limitatifs » en modifiant la Constitution.

Tout ceci au mépris du droit européen et français : l'article 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Constitution française garantissent le droit d'asile et l'égalité des citoyens devant la loi.

La France doit rester une terre d'accueil : c'est de notre responsabilité à tous et toutes.



Françoise THOUMAS

Pour les habitants des bidonvilles de l'agglomération nantaise*, l'été 2026 a été marqué par plusieurs événements tragiques. La canicule les a affectés particulièrement, à tel point qu'un journal local a parlé d'enfer en évoquant les 45 degrés dans les caravanes de la Prairie de Mauves, avec des difficultés d'accès à l'eau.



Photo © ICL.fr

Puis des incendies, au Vieux Doulon et à Saint Herblain, ont détruit l'habitat de plusieurs familles qui ont perdu caravanes, véhicules, papiers et biens personnels. Le dernier, aux Sorinières (La Petite Meilleraie), a même impacté les appartements voisins.

Enfin, le 18 août, des expulsions de grande ampleur ont été réalisées dans le quartier Doulon-Gohards à la demande de la mairie de Nantes.

Des évacuations ont également eu lieu sur Couëron-Saint Herblain et, plus récemment, aux Sorinières.

Des familles se sont ainsi retrouvées à la rue sans solution de relogement. Elles sont actuellement dispersées sur le territoire. Le problème demeure, et d'autres expulsions sont programmées en octobre.

Lors d'une conférence de presse le 21 août, le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise, dont le MRAP fait partie, l'association Roata et l'intercollectif Personne à la rue, ont fait le point sur cette situation, notamment les expulsions qui ont frappé sans distinction toutes les familles.

Les riverains présents ont pu dialoguer avec les militants associatifs.

Le délaissement de certains terrains, malgré des difficultés bien repérées depuis plusieurs années, a été pointé ainsi que l'insuffisance de coordination des institutions et le défaut de propositions alternatives.

Pourtant des solutions existent. Encore faut-il la volonté politique (État, collectivités) de les mettre en œuvre.

Le collectif National Droits de l'Homme Romeurope les évoque dans son dernier rapport qu'on peut télécharger sur son site et qui s'intitule : « 21 questions pour mieux appréhender les politiques de résorption des squats et bidonvilles. Retour de pratiques ». Des rendez-vous sont en cours pour présenter ce document aux différentes mairies de l'agglomération.

S'il faut par ailleurs condamner des commentaires diffamatoires et haineux sur les réseaux sociaux, on peut saluer les gestes généreux et solidaires manifestés par certaines personnes et associations.



*On y compte près de 3500 personnes sur 64 bidonvilles.



François LEVENT



Actualité de Frantz Fanon

Deux initiatives importantes visant à mieux faire connaître Frantz Fanon se sont déroulées à Nantes dans le cadre de la commémoration de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, et des 25 ans de la loi Taubira :

- un ciné-débat le 19 mai avec le film d'Abdenour Zahzah qui évoque la genèse de l'engagement anticolonial de ce pionnier de la psychiatrie,
- une table ronde le 20 mai autour de sa vie et de son œuvre.



Le public était au rendez-vous et très participatif.

Merci à Jacques Venuleth, du MRAP de Lunel (Hérault), écrivain pour enfants, et au Dr Hervé Inial, ethno-psychiatre au CHU de Nantes, pour la richesse et la pertinence de leurs interventions, à Christophe Patillon, historien, président d'AlterNantes FM, pour la qualité de son animation.

Merci également à Mémoire de l'Outre-Mer, au Festival des 3 continents, au Cinématographe et à la Maison des Citoyens du Monde pour un partenariat qu'on souhaite renouveler. Ces deux soirées ont permis de mieux connaître l'engagement de Frantz Fanon dans ses multiples dimensions : sa lutte contre le racisme et le

colonialisme, le caractère universel et humaniste de son combat, sans oublier son apport à la psychiatrie.

Pour poursuivre notre réflexion, nous proposons bien sûr la lecture des ouvrages de Fanon mais aussi celui de Jacques Vénuleth : « Au secours, Frantz ! » dont nous disposons de quelques exemplaires.

Le comité de Nantes du MRAP peut aussi proposer une exposition de 3 panneaux : « Fanon, 100 ans d'avance ».

Enfin, répondant à notre souhait, une voie privée de la future faculté de santé de Nantes devrait prochainement porter le nom de Frantz Fanon.

« sFanon : celui qui vous empêche de vous boucher les yeux et de vous endormir au ronron de la bonne conscience. »
(Aimé Césaire)

François Levent

À Saint-Nazaire, la fin d'été rappelle étrangement celle de l'année dernière : des familles d'origine étrangère sont expulsées de leur logement quasiment tous les jours, depuis jeudi 27 août, à la veille ou lors de la rentrée scolaire !

Leur crime ? S'être maintenues dans leur logement dédié aux demandeurs d'asile.

Leur condamnation ? Être renvoyées à la rue avec les enfants dont parfois un bébé, et même enfant au handicap reconnu à 80 % !

Leur double peine ? Le 115 obstinément appelé, rappelé, ne propose aucun hébergement quand il répond (!) au mépris de la notion de vulnérabilité interprétée curieusement par la préfecture.

Après avoir refusé des titres de séjour aux parents, enlevant tout moyen de vivre légalement, l'État via la Préfecture, place délibérément des enfants en situation de danger.

Mais ces familles, en France depuis de nombreuses années, ont leurs enfants scolarisés, parfois avec carte de séjour obtenue à leur majorité, elles ont des possibilités de travail, voire en exercent déjà un, elles veulent rester en France ! C'est un droit humain. Dans un contexte de budget national difficile à équilibrer avec des dépenses exorbitantes dans l'armement par exemple, sans volonté de s'attaquer aux grandes richesses et sous l'influence d'opinions xénophobes et racistes, le gouvernement fait le choix de s'attaquer aux plus pauvres, plus précaires en n'abondant pas à la hauteur des besoins le budget des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO) pour les personnes sans domicile. Ainsi, le gouvernement s'attaque à toute personne sans domicile, y compris française !

Défendre les droits des sans-papiers c'est bien défendre les droits de tous et toutes.

Face à cette politique xénophobe de l'État, les collectivités, si elles sont en désaccord, doivent pratiquer une politique d'accueil et prendre des moyens pour que les droits humains fondamentaux soient respectés. Le droit de réquisition existe, c'est légal : le maire et/ou le préfet peuvent réquisitionner des logements vides lorsque des personnes ne peuvent se loger. C'est ce que réclame le Collectif « Personne à la rue » dont le MRAP est partie prenante.

Aux côtés des familles, chaque expulsion a été accompagnée de manifestation avec une trentaine de militant·es à la porte du logement dans lequel une partie de leur vie est abandonnée. Le député Matthias Tavel apporte publiquement son soutien. Des manifestations rassemblant 150 à 200 personnes se sont déroulées devant la sous-préfecture le 2 septembre et le 12 septembre du centre ville à la mairie et la sous-préfecture. Les 26 et 29 septembre, les familles vont camper place du Commando à Saint-Nazaire.



Les familles peuvent ainsi exprimer leur détresse, les enseignantes leur désarroi, les associations leurs revendications :

RELOGEMENT ET RÉGULARISATION.

Dernière minute : un référé hébergement du 22/09/2026 enjoint la préfecture d'allouer un logement à la famille ayant une fille autiste, c'est le minimum !



Marie-Élisabeth ALLAIRE

2300 enfants sans abri en France

Le rapport « Enfants à la rue » publié le 26 août 2026 par UNICEF France et la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) dénonce de nouveau le déni du droit à un hébergement inconditionnel, quelle que soit la situation administrative de la personne.

Au soir du 18 août, le rapport fait état de 2355 mineurs, dont 514 âgés de moins de 3 ans, laissés sans solution d'hébergement après un appel au 115. Et ce n'est qu'un aperçu de la réalité puisque de nombreux appels ne sont pas décrochés. Les chiffres ont augmenté de 9 % en un an et de 42 % depuis 2022, année où le gouvernement s'était engagé à ne plus avoir aucun enfant à la rue.

Le collectif des Morts de la rue a compté 26 enfants sans domicile, morts en 2025.

La directrice de la FAS estime que « 10 000 places pourraient fermer d'ici la fin de l'année, alors que les 203 000 places actuelles sont déjà insuffisantes pour répondre aux besoins ».

Les préfectures imposent des critères de plus en plus restrictifs : ainsi, à Paris, seules les familles avec des femmes enceintes de plus de 7 mois ou des enfants de moins de 3 mois sont prioritaires.

Partout, des municipalités, des collectifs de parents d'élèves et d'enseignants, des associations de citoyens solidaires se substituent à l'État pour essayer d'assurer la mise à l'abri des familles. « On accompagne comme on peut, mais ce n'est pas notre rôle » insiste Samira Dadache, administratrice nationale de la FCPE.

Et ces manifestations de solidarité ne peuvent pas suffire ; des familles dorment dans des voitures, des halls d'hôpital ou des caves. Les enfants sont en grande souffrance, avec des difficultés à entrer dans les apprentissages et le vivre ensemble.

Les associations exigent une rallonge budgétaire qui permettrait de faire face aux besoins. Résoudre ces drames humains et permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir, c'est une obligation pour des pouvoirs publics soucieux de leurs devoirs et de l'intérêt à long terme du pays. La mobilisation se poursuit à l'heure où j'écris...

Françoise Thoumas

Expulsion de logement à Savenay

Le 31 août, deux familles savenaisiennes (une de nationalité béninoise, l'autre venant d'Azerbaïdjan), ont été expulsées du logement CADA qu'elles occupaient après le refus de leur demande d'asile. Ces familles présentes en France depuis presque 7 ans sont composées de deux adultes et de 3 enfants mineurs qui devaient faire la rentrée des classes le lendemain.



Ayant appris cette expulsion une semaine avant, nous sommes allés voir le maire qui nous a reçus en urgence, les assistantes sociales de l'espace départemental des solidarités (EDS), l'école primaire et avons publié un communiqué de presse pour appeler à un rassemblement devant les domiciles des personnes expulsées.

Nous étions 150 personnes ce lundi matin de l'expulsion à 8 heures avec un très bon soutien de la population. Le collectif des Brévinos attentifs et solidaires (CBAS) était présent.

Des personnes ont essayé de bloquer la porte de l'immeuble, mais elles ont été violemment tirées par les gendarmes et certaines mises à terre de manière

brutale. Une sommation rapide demandant de se disperser a été suivie de jets de lacrymogène. Deux personnes ont été mises en garde à vue, une pour avoir frappé un gendarme avec sa pancarte en carton, l'autre pour avoir proféré des insultes. Elles sont convoquées toutes les deux au tribunal en 2027.

La famille est sortie de son logement, les enfants en premier et nous sommes partis en défilé rencontrer le maire qui nous a reçus avec les familles.

Une des familles a été hébergée dès le soir par une bénévole. L'autre famille ne pouvant l'être que le mardi, la commune lui a donc payé une chambre d'hôtel.

Nous avons demandé aux personnes présentes si elles voulaient participer à des dons mensuels pour aider l'association à payer les hébergements, en expliquant le principe de l'association « 100 pour un » (<https://www.100pour1-nantesagglo.fr/>).

Nous avons des dons mensuels à hauteur de 560 € et des dons ponctuels de 1000 €.

La famille béninoise attend le résultat d'un recours pour refus de carte de séjour pour métier en tension. Le père de famille travaille depuis 4 ans et a un CDI. Actuellement cette famille est logée dans un mobile home à Cordemais loué par l'association jusqu'au 5 octobre. La famille participe au loyer à hauteur de 600 €. Notre association loue une maison à Savenay. La famille participera à hauteur de 600 €. L'association paiera les fluides, l'assurance et les transports scolaires. L'autre famille est hébergée par des bénévoles. Le père travaille, Nous ne savons pas actuellement si nous pourrions la prendre en charge de la même manière que la précédente.

Nous allons faire une réunion publique avec l'association « 100 pour un ». Nous voulons nous aussi sur Savenay avoir la possibilité de faire des baux précaires avec la mairie, la communauté de communes « Estuaire et Sillon » pour des bâtiments voués à la destruction, ou des propriétaires privés.



Catherine OLIVIER

RN peut-être, FN toujours

Fin septembre, les révélations du journal d'investigation Médiapart sur des écrits de jeunesse de Jordan Bardella, président du Rassemblement National depuis 2021, député européen, conseiller régional d'Île-de-France, « font le buzz ».

Mais dans la réalité, il ne s'agit pas seulement d'une agitation médiatique secondaire comme on en connaît tant !

Ces révélations - que Bardella et le RN contestent violemment : il a porté plainte contre le journal - viennent jeter une lumière crue sur la prétendue « dédramatisation » du RN. Celle-ci apparaît pour ce qu'elle a toujours été, une dissimulation de la réalité idéologique et politique de ce parti fondé par Jean-Marie Le Pen, des anciens Waffen-SS, d'anciens collabos et des nostalgiques de l'Algérie française.

Ces révélations jettent aussi une lumière crue sur la réalité antisémite, non seulement des propos du président du RN mais du RN lui-même.

La violence des réactions de l'appareil du RN – sa présidence, sa candidate déclarée à la Présidence de la République et ses cadres – donne une idée de ce que serait sa politique si par malheur ils arrivaient au pouvoir.

Il est pour le moins « surprenant » de voir beaucoup de ceux qui lui ont fait la courte échelle s'indigner aujourd'hui des propos dont peu contestent la vraisemblance. Ainsi, le Président de la République a dénoncé : « *Les propos qui ont été rapportés sont évidemment gravissimes et inacceptables. Ils appellent à la condamnation la plus extrême. Ce n'est pas la République.* ».

Il importe de barrer partout et toujours la route aux idées et aux actions de l'extrême droite (voir l'édito du présent numéro du Pont Transcouleur).

Augustin Grosdoy

Dans un communiqué commun, les collectifs contre l'extrême droite de Saint-Nazaire, Châteaubriant et Nantes se sont indignés du dépôt, par le responsable départemental du Rassemblement National (RN) en Loire-Atlantique, d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes visant à faire annuler une délibération du Conseil départemental accordant, en 2025, une subvention de 50 000 € à l'association SOS Méditerranée accusée « de promouvoir l'immigration clandestine ».

En 2021, il avait déjà attaqué une délibération semblable de la ville de Saint-Nazaire.

Les collectifs soulignent que « le RN montre son obsession face à l'action d'ONG humanitaires qui sauvent des vies humaines ». Il expose ainsi, une nouvelle fois, sa véritable nature : un parti marqué, depuis ses origines et toujours aujourd'hui, par la xénophobie et le racisme.

Pour le RN et les responsables de l'extrême droite, les personnes qui se noient en tentant désespérément de venir en Europe sont sans doute « un détail de l'histoire ».

Les collectifs saluent l'action humanitaire essentielle et le travail courageux accomplis par SOS Méditerranée qui, en dix ans d'opérations en mer, a secouru 43 194 personnes...

(Le communiqué est disponible sur le site web du MRAP de Saint-Nazaire)

Les initiatives du responsable du RN44 ont un objectif politique bien précis, comme la proposition de loi déposée par les députés RN en octobre 2024, examinée en septembre 2026 par la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Cette proposition vise à limiter à « un intérêt public local » (article unique) le soutien des collectivités territoriales à toute action internationale d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

L'exposé des motifs vise explicitement SOS Méditerranée et sa « critique récurrente du refus opposé par certains États membres de l'Union européenne au débarquement de personnes secourues ».

Publication raciste de Jean Messiha

Du 7 au 10 juillet, deux Maisons de Quartiers de Saint-Nazaire ont organisé un séjour de voile pour les jeunes.

À l'occasion d'une baignade sur une plage de Belle-Île le 8 juillet, les participantes ont été photographiées à leur insu.

Une de ces photographies a fait l'objet d'une publication accompagnée d'un texte raciste et haineux sur le compte Facebook de Jean Messiha déjà condamné pour injure publique : « *Même là, les suprémacistes islamiques viennent enlaidir le paysage avec leur infâme et hideux burkini* ».

Les commentaires qui ont suivi sont tout aussi racistes et haineux.

Des associations (dont le MRAP) dénoncent ces propos essentialistes, racistes et discriminatoires qui visent des jeunes filles mineures en raison de leur appartenance réelle ou supposée à une religion. Ils portent atteinte à leur dignité.

Elles ont porté plainte pour injures et provocations à la haine.

Le racisme n'est pas une opinion mais un délit !

Brèves

CRA : « Une prison qui ne dit pas son nom »

La mobilisation contre le projet de CRA (centre de rétention administrative) de Nantes, s'intensifie. Une première consultation publique portant sur l'intérêt de ce projet avait déjà manifesté une large opposition : 1000 contributions contre sur 1020.

Cette fois, malgré les avis défavorables de la Commission locale de l'eau, du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et de la Ville de Nantes, ignorant les recommandations de sa propre commission d'enquête publique sur la question environnementale, la préfecture a commencé à faire abattre des centaines d'arbres sur le site du projet, alors même que des recours juridiques sont en cours !

Plusieurs manifestations contre ce projet indigne, inutile, coûteux et destructeur sont organisées.



Gens du Voyage : « Une spirale du bouc émissaire »

Dans une interview à Ouest France (12 septembre 2026), Christophe Sauvé (Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens de Loire-Atlantique) dénonce le manque de terrains dans la métropole nantaise contrairement aux préconisations du schéma départemental d'accueil.

« Le problème, c'est que certains n'ont pas envie de connaître les autres ».

Face à une opposition de certains habitants de Carquefou, l'ADGVC 44 a lancé une pétition pour exiger des terrains familiaux : <https://c.org/cXfYJFGg4m>

Élections régionales en Allemagne

Le parti d'extrême droite Alternative für Deutschland (AfD) a obtenu une victoire historique en Saxe-Anhalt (Allemagne) avec plus de 44 % des voix. De même en Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, l'AfD a obtenu 38 % des voix.

Pour la première fois depuis la guerre, un parlement régional allemand pourrait être gouverné par l'extrême droite.

L'adhésion en faveur de l'extrême droite s'explique par plusieurs raisons : la personnalité de son leader, le rejet de la politique de la « grande coalition » (CDU-SPD) qui règne à Berlin.

Suède : l'extrême droite en échec

Rien n'est inéluctable : en Suède, aux élections législatives du 13 septembre, la coalition sortante droite-extrême droite ne pourra plus gouverner : la coalition de centre gauche obtient une courte majorité. Enregistrant leur premier revers depuis 1988, les « Démocrates de Suède » rendent les immigrés responsables de cette défaite, allant même jusqu'à dénoncer une forme de « grand remplacement » électoral.



Photo © Reuters

Carcassonne : propos racistes dans la police

Le MRAP, indigné par les propos ouvertement racistes, misogynes et antidémocratiques tenus par plusieurs policiers municipaux de Carcassonne au cours d'une patrouille, a déposé plainte : les insultes visant notamment les personnes noires et d'origine maghrébine sont d'une particulière gravité, d'autant qu'elles émanent d'agents investis d'une mission de service public et chargés de protéger toutes et tous sans distinction d'origine.

Hénin-Beaumont : la priorité nationale

Lors de son discours politique de rentrée, Marine Le Pen a consacré de longues minutes à la question du logement proposant la suppression de la loi SRU qui contraint les communes à construire des logements sociaux, et précisant « À quoi cela sert-il d'obliger les communes à construire des logements sociaux si l'on maintient des critères qui empêchent les Français d'y accéder ? ». Osant affirmer que la préférence nationale (pardon... la priorité nationale) résoudrait les problèmes de mal-logement.

Assassinat raciste de Djamel Bendjaballah

Djamel Bendjaballah a été assassiné le 31 août 2024 par un militant d'extrême droite (et ancien compagnon de sa conjointe) accusé d'avoir proféré des injures racistes. En janvier 2025, la justice n'avait pas retenu le mobile raciste. Mais, le 23 juin 2026, la Cour d'appel de Douai a contesté l'absence de prise en compte de cette circonstance aggravante et demandé que toute la lumière soit faite sur le mobile du crime. C'est une première étape importante vers la justice qu'attendent depuis trop longtemps la famille et les proches de Djamel Bendjaballah



Photo © AlloCiné



Haenel : censure

Le 9 septembre, la comédienne Adèle Haenel consacrait la fin de sa carte blanche, dans l'émission « La Grande Librairie » sur France 5, à la silenciation du génocide à Gaza, la responsabilité d'Israël dans ce génocide et la complicité de la France. Le replay de l'émission a depuis été supprimé par France Télévision. Mais il circule sur les réseaux sociaux malgré cette suppression du contenu original.

Mbappé pense à tous ceux qui souffrent

Kylian Mbappé et deux de ses coéquipiers ont refusé d'enfiler entièrement un tee-shirt en soutien à la population de Ceuta. Il est obligé de se justifier : « Je suis de tout cœur avec les habitants de Ceuta mais je voulais aussi avoir une pensée pour tous les migrants qui ont perdu la vie, qui vivent eux aussi dans des conditions très dures. Je ne veux pas faire de hiérarchie dans la souffrance »



Photo © RFI



"Permis de tuer"

Le dimanche 20 septembre, une mobilisation massive a eu lieu contre la proposition de loi instaurant une présomption de légalité de l'usage des armes par les policiers et les gendarmes. Ce texte constitue un recul particulièrement préoccupant des garanties attachées au droit à la vie et au contrôle de l'usage de la force par l'État. Dans un État de droit, le pouvoir de faire usage d'une arme – à fortiori d'une force potentiellement létale – ne saurait bénéficier d'une présomption qui en affaiblirait le contrôle effectif. Les citoyens doivent être protégés tout comme les forces de l'ordre. Le MRAP demande le retrait de cette proposition de loi.

« Les Irresponsables »

Ce livre de Johann Chapoutot, un des grands historiens actuels du nazisme, montre de manière précise et détaillée comment des irresponsables, à coup de dérives droitières pensant couper l'herbe sous le pied de Hitler et de compromis, ont permis son arrivée au pouvoir et l'assassinat de la république de Weimar. Politique d'austérité, menée à coups de 48-2 (l'équivalent de notre 49-3), dissolution suicidaire du parlement au moment où le parti nazi (NSDAP) a le vent en poupe, politique présidentielle sans contre-pouvoir menée par un incompetent autoritaire, contrôle des médias par un capitaliste d'extrême droite, volonté des patrons de détruire les acquis sociaux.

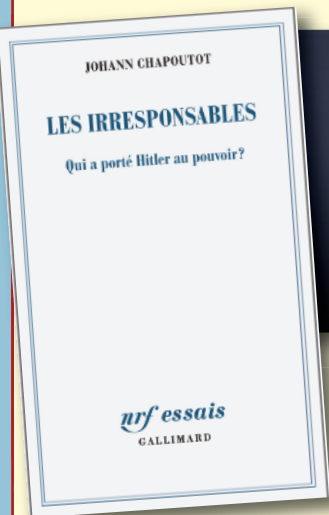


Photo © Joël SAGET - AFP

En lisant ces pages on ne peut que penser à la situation française actuelle et l'auteur le signale lui-même dans une conclusion stimulante (le livre a été écrit après 2024). Mais deux points nous concernent encore plus :

- l'influence de la transformation de la république parlementaire de Weimar en république présidentielle dans les années 1930 sur les constitutionnalistes français (René Capitant en particulier) soucieux de sortir du parlementarisme à leurs yeux inefficace. Ce sont eux qui élaboreront ensuite notre constitution de 1958.
- l'influence de Karl Schmitt, le juriste fondateur du nazisme sur certaines pensées politiques françaises actuelles. Schmitt lit le monde en amis et ennemis et transforme tout adversaire en ennemi (donc à détruire), ce qui est la négation du principe de base de la démocratie : on a des adversaires, pas des ennemis. Force est de constater que cette transformation schmittienne a contaminé la pratique politique actuelle de nombreux partis français, et pas seulement à droite, hélas. Scurati, l'auteur du roman biographique M (Mussolini) le rappelait : la démocratie est fragile. C'est une expérience récente qui n'a concerné qu'une minorité de l'humanité. Elle demande une lutte acharnée pour la défendre.

« Les Irresponsables » (Édition des Arènes, 2021), est une lecture salubre pour comprendre comment on assassine une démocratie et nous aider à sauver la nôtre.



Dominique COMELLI



En adhérant à notre association vous contribuez à transmettre les valeurs que le **Mouvement contre le Racisme** et pour l'**Amitié entre les Peuples** défend.

mrmap Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 01 53 38 99 86 - www.mrap.fr - adhésions@mrmap.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____

Profession : _____ Date de naissance : _____

Le MRAP a adopté un système de cotisations permettant à chaque adhérent de déterminer le montant de sa cotisation annuelle en fonction de ses ressources (revenu imposable de référence). Vous pouvez, du nom et du revenu, indiquer l'abonnement à "Différences", la revue du MRAP national.

***Vous recevrez un reçu pour déduction fiscale.**

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre cotisation (si ou de votre don).

Revenus Mensuels	Adhésion simple	Adhésion + Différences 24€
Étudiants	20 €	44 €
Non imposable	25 €	49 €
entre 1400 € et 1700 €	80 €	104 €
entre 1700 € et 2100 €	100 €	124 €
entre 2100 € et 3000 €	150 €	174 €
plus de 3000 €	200 €	224 €

La revue "Différences" est la revue officielle du MRAP national (parution trimestrielle). Elle donne le point de vue du MRAP sur les grandes questions d'actualité et propose des dossiers de réflexion sur des sujets importants. Elle est un soutien à la réflexion de chacun et un moyen de faire connaître le MRAP, ses idées, ses combats.

Adhésion (avec ou sans Différences) : € **TOTAL DE VOTRE VERSEMENT : €**

Je fais un don au MRAP National : €

PRÉLÈVEMENT Si vous optez pour le prélèvement automatique, veuillez compléter l'autorisation de prélèvement SEPA et nous le renvoyer accompagnée de votre RIB-IBAN. *Veuillez compléter les champs marqués *

Nom du titulaire : MRAP 00522243827 Coordonnées de votre compte : _____
43, boulevard de Magenta - 75010 PARIS - FRANCE

*Prélèvement trimestriel ☐ *Prélèvement annuel ☐ Numéro d'identification international du compte bancaire : **IBAN** _____

*Type de mandat : ☐ mandat récurrent ☐ mandat unique ☐ Code international d'identification de votre banque : **BIC** _____

*Date : _____ *Signature : _____

Je soussigné(e) soussigné(e) certifie que le MRAP a bien reçu le montant de ma cotisation et que j'ai bien reçu la revue "Différences". Pour la transmission de vos données, je certifie que le MRAP a bien reçu le montant de ma cotisation et que j'ai bien reçu la revue "Différences".

Vos contacts MRAP

NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,
44100 Nantes
tél./répondeur : 07 49 80 52 58
courriel : mrapnantes@hotmail.com

St-NAZAIRE

Point de rencontre chaque 2^e lundi du mois à 18h

Maison des associations (Agora),
2 bis rue A. de Mun,
44600 Saint-Nazaire
tél./répondeur : 07 59 60 49 96
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr
site web : https://mrap-saintnazaire.org/

Pour adhérer au MRAP :

site web national : https://mrap.fr

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :

